

DOSSIER DE PRESSE FSU-SNUipp

AVRIL 2025

INCLUSION : OUI ! * **MAIS PAS COMME ÇA...**

RÉSULTATS DE LA GRANDE CONSULTATION NATIONALE
DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



20 ANS DE LA LOI HANDICAP ET DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

**ÉCOLE
INCLUSIVE**

*** VRAIMENT ?**

Méthodologie de l'enquête

Consultation en ligne du 20 mars au 6 avril 2025, proposée à l'ensemble de la communauté éducative du 1er degré, sur tout le territoire

67 011 répondant·es



L'école inclusive : un principe en panne de moyens

Il y a 20 ans, la loi du 11 février 2005 posait un principe fort et largement partagé : celui d'une école inclusive, dans laquelle chaque élève, quelle que soit sa situation de handicap, puisse trouver sa place. Un projet auquel la communauté éducative, et en particulier la FSU-SNUipp, a toujours été profondément attachée.

Mais 20 ans après sa mise en place, le constat est sans appel : **l'école inclusive est en panne**. Si le nombre d'élèves en situation de handicap a plus que triplé*, les moyens n'ont pas suivi la même trajectoire. Alors que 520 000 élèves sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles, la réussite quantitative ne doit pas masquer les grandes difficultés de l'inclusion sur le terrain : un manque criant de moyens, la saturation des dispositifs spécialisés et des personnels démunis, qui font face, souvent seuls, à une charge de plus en plus lourde, sans formation ni accompagnement, au détriment de leurs élèves les plus fragiles.

Les alertes ont été nombreuses et constantes ces dernières années : explosion des signalements dans les registres santé sécurité au travail ; des témoignages accablants recueillis sur la plateforme "J'alerte" du syndicat en 2024 ; épuisement des équipes pédagogiques... Mais le ministère de l'Éducation nationale et l'administration restent sourds et ne proposent aucune solution.

La FSU-SNUipp a donc choisi de donner massivement la parole aux personnels, pour porter la réalité du terrain. Cette grande consultation est une démonstration inédite de mobilisation. Elle donne à voir une école inclusive à bout de souffle, mais aussi des professionnels engagés-es, malgré les difficultés, qui réclament **un changement radical de cap**.

L'inclusion ne peut plus être un simple affichage politique : elle doit se traduire en actes et en moyens, pour les élèves comme pour les personnels. L'État doit prendre ses responsabilités, faute de quoi l'école inclusive restera un slogan... et une promesse trahie.

**Le nombre d'élèves en situation de handicap est passé de 155 361 élèves en 2006 à 519 039 élèves à la rentrée 2024 (Source : Éducation nationale)*



Guislaine DAVID
Porte-parole et co-SG
de la FSU-SNUipp



Blandine TURKI
Co-SG de la FSU-SNUipp



Nicolas WALLET
Co-SG de la FSU-SNUipp

LES RÉSULTATS

**+ 67 000
PARTICIPANT·ES**

Une mobilisation record de la profession, signe d'une préoccupation majeure dans les écoles

Avec plus de 67 000 répondant·es en deux semaines, c'est plus d'un personnel sur cinq qui s'est emparé de la consultation.

Cette participation record, qui parvient à un niveau jamais atteint lors d'une consultation syndicale depuis 20 ans, est la preuve que l'inclusion est un sujet central pour la profession et une préoccupation majeure dans les écoles.

De fait, l'école inclusive est une réalité à laquelle chaque enseignante et enseignant se trouve désormais confronté régulièrement au cours de sa carrière.



**60%
DES PERSONNELS**

déclarent une dégradation de leurs conditions de travail directement liée à l'inclusion sans moyens

Interrogés sur l'impact de l'inclusion scolaire, les personnels pointent majoritairement une dégradation moyenne à forte de leurs conditions de travail, confirmant une difficulté devenue structurelle pour la communauté éducative.

3/10



C'est la note moyenne que les personnels attribuent à la qualité de scolarisation actuelle des élèves en situation de handicap



Cette évaluation est un signal d'alerte : elle traduit une frustration forte des personnels, non pour eux-mêmes, mais pour des élèves qui ne reçoivent pas la scolarisation qu'ils méritent.

POUR UNE ÉCOLE VRAIMENT INCLUSIVE :

ce que les personnels veulent voir changer en priorité

Invités à choisir parmi 7 propositions, les participants et participantes ont majoritairement opté pour 3 mesures qui leur paraissent prioritaires pour améliorer l'école inclusive :



à
69,6%

**OUVRIR DAVANTAGE
DE PLACES EN
ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS**

Confronté·es dans leurs classes à des situations individuelles parfois très difficiles, près de 70% des répondant·es en font une priorité.

Cette forte demande fait écho au manque flagrant de places dans les établissements médico-sociaux et dans les dispositifs ULIS* : en 2024, **24 000 enfants qui devaient être scolarisés en IME ou ITEP se sont ainsi retrouvés en classe ordinaire faute de place.** Sans accompagnement ni moyens adaptés pour compenser ce manque, familles, enseignant·es et AESH se retrouvent souvent très démuni·es.

L'ouverture de places dans les établissements spécialisés n'est pas une remise en cause de l'inclusion : c'est une condition de sa réussite. Elle permet de garantir un parcours réellement adapté à chaque élève, dans le respect de ses besoins et de ceux de la communauté éducative.

*Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
IME : institut médico-éducatif.
ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.*

à
65,4%

**RECRUTER DES AESH
FORMÉES ET AVEC
UN VRAI STATUT**



Plus de 65 % des personnels plébiscitent le recrutement d'AESH et la reconnaissance de leur métier.

Ce chiffre met en lumière une double problématique au sein des écoles.

D'une part, le fait que bien que 132 000 AESH soient actuellement en poste, leur nombre demeure largement insuffisant pour répondre aux notifications émises par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), laissant ainsi des dizaines de milliers d'élèves sans accompagnement adapté.

Ce chiffre souligne également l'urgence de reconnaître pleinement un métier qui constitue un maillon essentiel de l'école inclusive aujourd'hui. Les AESH doivent sortir de la précarité : cela passe par la création d'un véritable corps de la Fonction publique, incluant une formation professionnelle reconnue, une rémunération décente et des perspectives d'évolution claires.

à
53,5%

**RÉDUIRE LES
EFFECTIFS
DE TOUTES LES
CLASSES**



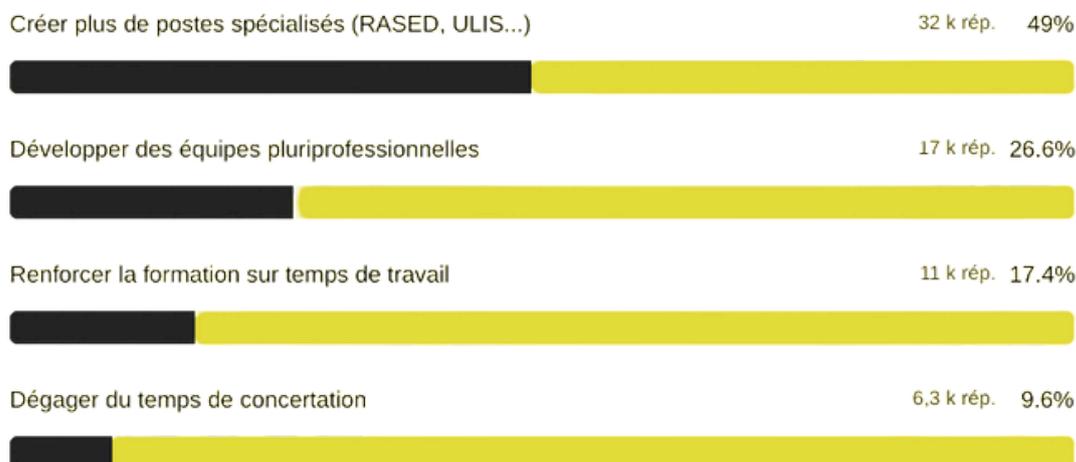
Une majorité de répondant·es placent cette mesure parmi les priorités.

Les effectifs de classe constituent de fait un levier important pour l'inclusion des plus fragiles, qui demandent une attention particulière de la part des équipes éducatives.

Avec des effectifs moyens qui restent supérieurs aux standards de nos voisins européens, et alors que près de 5 000 fermetures de classe viennent d'être actées sur l'ensemble du territoire, les personnels s'inquiètent légitimement d'une orientation politique et budgétaire qui ne va pas dans le sens d'une école plus qualitative.

La réduction des effectifs n'est ni un luxe, ni une demande corporatiste : c'est une nécessité pédagogique et humaine pour mettre en pratique des conditions d'apprentissages plus favorables pour toutes et tous.

Dans le cadre de la consultation, les personnels des écoles ont également soutenu d'autres propositions en faveur de l'école inclusive :



L'inclusion a besoin d'une ambition nouvelle,
soutenue par des actes.

Les personnels se sont exprimés : ils veulent une école inclusive qui soit une promesse tenue, pas une vitrine politique. L'exécutif ne peut plus se contenter de déclarations d'intention : il doit entendre cette parole massive, et y répondre par des engagements clairs et chiffrés.

**La FSU-SNUipp, au nom des personnels,
portera cette exigence.**

ANNEXE

L'inclusion, oui ! Mais comment faire ?

Extrait de *Fenêtres sur cours* n°503 du 21 mars 2025

L'inclusion, oui ! Mais comment faire ?

Dégager du temps de concertation

Dans un contexte d'accroissement de l'hétérogénéité des classes, la différenciation pédagogique et l'adaptation de l'enseignement occasionnent un surcroît de travail. À cela s'ajoute le travail collaboratif à mener notamment entre PE et AESH. Face à l'émiettement croissant du temps d'accompagnement, le temps formel manque pour construire et entretenir la relation professionnelle. Pour dépasser les échanges informels, dégager des temps quotidiens de briefing/débriefing, discuter entre pédagogues des dilemmes entre adaptation et objectif commun, la généralisation des temps de pondération en REP+ peut constituer une première étape de déconnexion du temps scolaire des élèves et du temps de travail PE, à l'instar du second degré.

CRÉER PLUS DE POSTES DE PE SPÉCIALISÉS

Depuis 2007, les effectifs des Rased* ont été réduits de plus d'un tiers et même en Ulis, plus d'un tiers des personnels ne sont pas spécialisés. La Cour des comptes pointe que le nombre insuffisant d'enseignantes et enseignants spécialisés affaiblit la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves. En Italie, où la loi impose la présence d'un personnel spécialisé dans la classe accueillant au moins un élève en situation de handicap, le ratio est d'1 PE spécialisé pour 1,69 enfant contre 1 pour 8 en France. Pour sortir les PE ordinaires de l'isolement, la recherche en éducation souligne que l'expertise, l'éthique et la professionnalité des PE spécialisés, entre pédagogie du projet et adaptation des enseignements, constituent un appui fort.

* Réseaux d'aide aux élèves en difficulté scolaire.



Développer les équipes pluriprofessionnelles

Penser seul sa classe est désormais impensable pour délivrer un enseignement adapté à tous les élèves. Or, le cloisonnement entre l'école et les métiers du secteur médico-social (ergothérapie, psychomotricité, éducation spécialisée...) nuit aux dynamiques inclusives. Il favorise l'isolement, voire la souffrance des PE. Qu'elle concerne l'intervention auprès des élèves ou le conseil aux PE, la mise en commun de pratiques et d'expertises professionnelles diverses permet de déculpabiliser, prendre du recul et proposer des ajustements. Elle est source de richesse, de mutualisation de matériels et de création de supports pédagogiques. Installé dès la maternelle, le partenariat au sein d'une équipe pluriprofessionnelle est propice à la cohérence des réponses aux besoins des élèves.

Vingt ans après la loi de 2005, si l'inclusion scolaire est une réussite quantitative, elle échoue à mener l'ensemble des élèves au même niveau d'acquisitions. Privée des moyens suffisants, sa mise en œuvre constitue le principal sujet de tension pour les PE et les AESH. La FSU-SNUipp entend ouvrir un grand débat public et obtenir du gouvernement les investissements pour enfin réaliser l'école inclusive. À cette fin, le syndicat majoritaire lance une enquête flash à grande échelle « *L'inclusion, oui ! Mais pas comme ça...* ». Un questionnaire invite les personnels à exprimer leur niveau de satisfaction concernant les conditions de scolarisation des élèves et leurs conditions de travail et énoncer leurs revendications prioritaires parmi sept propositions.

3 → Quelles sont, pour vous, les trois mesures prioritaires pour améliorer l'école inclusive ?*

Toutes ces mesures sont nécessaires. Il faudra les obtenir par la mobilisation de la profession 🙌.

Faites entre 1 et 3 choix

A Réduire les effectifs de toutes les classes

B Ouvrir davantage de places en établissements spécialisés

C Renforcer la formation sur temps de travail

D Dégager du temps de concertation

E Créer plus de postes spécialisés (RASED, ULIS...)

F Recruter des AESH formées et avec un statut

G Développer des équipes pluriprofessionnelles



Ok

RÉDUIRE LES EFFECTIFS DANS TOUTES LES CLASSES

La scolarisation en milieu ordinaire est le contexte le plus favorable aux acquisitions scolaires. Trois-quarts des élèves en situation de handicap (ESH) en bénéficient mais dans des classes qui restent parmi les plus chargées d'Europe. La prise en compte des élèves d'Ulises dans les effectifs scolaires, officielle depuis 2019, reste encore soumise à variation locale. Et elle n'est en rien comparable au plafonnement réglementaire à 20 élèves par classe dès la présence d'un ESH, pratiqué en Italie. La réduction du nombre d'élèves permet, en effet, de répondre à l'hétérogénéité par l'observation, l'analyse des obstacles aux apprentissages et la mise en place des adaptations nécessaires.



INCLUSION : OUI ! * MAIS PAS COMME ÇA



RENFORCER LA FORMATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

En formation initiale, seules 25 heures sont fléchées par le ministère de l'Éducation nationale sur l'école inclusive au sein d'un master d'environ 800 heures. Faute d'outillage professionnel pour faire face à la diversité des élèves, l'école inclusive tend à médicaliser l'échec scolaire. L'accessibilité universelle des enseignements au cœur de la logique inclusive ne peut supporter que la formation à cette révolution pédagogique soit traitée de manière accessoire par l'institution, condamnant les PE au « bricolage ». Pour qu'il soit fructueux, le nécessaire dialogue inter-métiers entre PE, ordinaires et spécialisés, et le secteur médico-social ne s'improvise pas davantage. Même la Cour des comptes plaide pour le renforcement des modules de formation spécifiques à l'inclusion.



Recruter des AESH formées avec un vrai statut

Constituant le deuxième métier de l'éducation nationale, les 132 000 AESH accompagnent deux tiers des élèves en situation de handicap. Sans attribution pédagogique, sans formation, ni rémunération digne, elles se voient confier les élèves parmi les plus en difficulté du système scolaire. La précarité de leur statut et la pénibilité de leur exercice professionnel occasionnent d'importantes difficultés de recrutement. Palliant les carences en moyens et personnels enseignants et médico-sociaux, l'attribution d'une AESH tient trop souvent lieu de mesure d'urgence pour contenir des comportements jugés inadaptés à la forme scolaire actuelle. Augmenter le nombre d'AESH sans en faire un vrai métier ne peut répondre aux enjeux modernes d'une école inclusive émancipatrice.

Ouvrir davantage de places en établissements spécialisés

Faute de places dans le secteur médico-social, 24 000 élèves avec une notification seraient scolarisés en classe ordinaire. Stables depuis 2005, les places en établissements spécialisés ne suffisent pas à couvrir toutes les orientations prononcées par la MDPH*. L'engorgement provoque un effet cascade : en attente d'IME**, des enfants vont en Ulis empêchant d'autres élèves d'intégrer le dispositif. L'inégale répartition territoriale des structures spécialisées pèse également sur des mesures compensatoires qui ne répondent pas aux besoins de l'enfant mais sont fondées sur l'offre locale. La coopération entre éducation nationale et services médico-sociaux prévue par la loi tarde à se concrétiser, laissant les PE non spécialisés seuls en charge de l'inclusion.

* Maison départementale pour les personnes handicapées.
** Institut médico-éducatif.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 8 AVRIL 2025

Contact presse

Nolwenn Clark / nolwenn.clark@snuipp.fr / 07 49 69 81 36

Salle de presse

https://www.snuipp.fr/press_publications

Site national

<https://www.snuipp.fr>

Facebook

<https://www.facebook.com/snuipp>

Bluesky

@fsu-snuipp.bsky.social

Instagram

<https://www.instagram.com/snuippfsu/>

INCLUSION : OUI !
***MAIS PAS**
COMME ÇA...

